

# **La COBAN, officiellement labellisée « Territoire Vélo »**

**Le lundi 2 décembre dernier, Bruno LAFON, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), a reçu officiellement des mains de Béatrice BARRIERE, Présidente de la commission tourisme de la Fédération Française de Cyclotourisme, le label « Territoire Vélo ». Cette manifestation a réuni Jean-Guy PERRIERE, Vice-Président à la mobilité et aux transports, les Présidents des quatre offices de tourisme du Nord Bassin et les présidents des associations locales de cyclotourisme.**

Il y a quelques mois, l'EPIC Cœur de Bassin a sollicité la COBAN pour une candidature à l'obtention du Label Territoire Vélo, porté par la Fédération Française de Cyclotourisme. Du fait de ses compétences en matière de mobilités et de tourisme via l'EPIC Cœur de Bassin, la COBAN était éligible à l'obtention de cette distinction.

**Ce label vise à soutenir le dynamisme des territoires à vocation touristique, en valorisant les initiatives et les aménagements en faveur du vélo. La Fédération Française de Cyclotourisme souhaite, par ce biais, récompenser et mettre en avant les efforts consentis par les collectivités en matière de développement d'itinéraires et de services vélo.**

*« Le territoire du Nord Bassin est très favorable à la pratique cyclable, de par les équipements existants, le recrutement à temps complet d'un chargé de mission « mobilités actives », qui constitue, sur le terrain, le relais de cette politique intercommunale et le schéma des modes doux adopté. Ce dernier présente l'atout à la fois de dessiner le réseau cyclable projeté à long terme, tout en prévoyant les*

*aménagements nécessaires pour faire de l'intercommunalité un territoire encore plus favorable à la pratique des modes doux. »*

Obtenir et revendiquer ce Label, pour la COBAN, constitue un motif de pérennité dans l'animation de la politique cyclable du territoire et le suivi des actions qui vont se déployer. La labellisation du territoire de la COBAN représente également un vecteur supplémentaire et positif de communication sur la politique cyclable de l'intercommunalité, permettant à la fois de donner de la visibilité et de promouvoir les actions engagées.

